

COMMUNE DE FERRIERES

BUDGET PARTICIPATIF – 2023

FORMULAIRE DE CANDIDATURE – « Titre du projet »

⇒ **Porteurs de projet**

- A. VOUS RENTREZ VOTRE DEMANDE AU NOM D'UNE PERSONNE MORALE AYANT LA FORME JURIDIQUE Association de fait... (Indiquez laquelle).

REMPLEZ LE CADRE CI-DESSOUS.

Nom de l'association : XHORISONS

Adresse : 2, Voie du Bois Géry, 4190 XHORIS

COORDONNÉES DE LA PERSONNE REPRÉSENTANT VALABLEMENT L'ASSOCIATION :

Nom et prénom : ORBAN Luc

Adresse : 2, Voie du Bois Géry, 4190 XHORIS

Mail : lucorban46@gmail.com

Téléphone : 0494750259

DOCUMENT À ANNEXER :

- PV de l'instance décisionnelle marquant la volonté d'introduire cette candidature.
- Statuts de l'association

Date et signature :

Le 13 décembre 2023.



B. VOUS RENTREZ VOTRE DEMANDE AU NOM D'UNE ASSOCIATION DE FAIT OU D'UN GROUPEMENT DE CITOYENS.

REMPLEZ LE CADRE CI-DESSOUS.

COORDONNÉES DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE POUR LE PROJET :

Nom et prénom : ORBAN Luc

Adresse : 2, Voie du Bois Géry, 4190 XHORIS

Mail : lucorban46@gmail.com

Téléphone : 0494750259

PERSONNES SOUTENANT LE PROJET (MINIMUM 5 PERSONNES) :

	NOM - PRÉNOM	ADRESSE	SIGNATURE
1.	ORBAN Luc	Rue du Bois Géry, 2, 4190 XHORIS	
2.	LAMER Francine	Rue Jehoge, 47, 4190 XHORIS	
3.	SILVESTRE Philippe	Mont de Fontaine, 6, 4190 XHORIS	
4.	GRANDY David	Voie des Rixhalles 4190 XHORIS	
5.	LEONARD Steve	Rue des Téheux, 4190 XHORIS	
6.			
7.			
8.			
9.			
...			

⇒ **Le projet**

C. RÉPONDEZ **DE LA FAÇON LA PLUS COMPLÈTE ET LA PLUS PRÉCISE** AUX QUESTIONS SUIVANTES.

1. Décrivez en quelques mots votre projet et quels sont ses objectifs ? (12 lignes maximum)

..... Nous souhaitons aménager un espace convivial (tables de pique-nique, bancs...) au lieu dit "Pet Cou" ainsi qu'y installer une table d'orientation. Le lieu choisi est un endroit remarquable du village de Xhoris, commune de Ferrières. Celui-ci est doté d'une vue exceptionnelle à + de 180 °. Il est également un carrefour de nombreuses balades à l'orée du bois de Saint Roch. Passage des cyclistes profitant des points nœuds. La fréquentation des ornithologues y trouvent un point d'observation fabuleux pour, notamment, observer et compter les oiseaux migrateurs. La table d'orientation permettrait de situer, avec précision, les nombreux villages environnants : Hoyemont, Oneux, Aywaille, Comblain-au-Pont.

2. En quoi votre projet s'inscrit-il dans les objectifs du Programme communal de développement rural de la commune de Ferrières ?

..... Mise en valeur d'un joli endroit du village de Xhoris (Commune de Ferrières) et amélioration d'un lieu rural très apprécié. Notre projet s'inscrit dans les objectifs du PCDR, tout d'abord dans le "Super défi" global : développer le bien-être de tous dans un cadre de vie rural préservé, tout en stimulant les composantes de la vie locale en synergie avec la région. Ensuite "Renforcer les relations intergénérationnelles au niveau local et communal; 1.5 : Développer l'animation éducative de la petite enfance et la jeunesse; 1.6 : Dynamiser le secteur associatif, culturel et sportif; 3.4 : Maintenir la biodiversité; 4.1 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel; 4.3 : Favoriser la mobilité douce; 5.1 : Développer le tourisme intégré.

3. Quels effets d'intérêt général sont attendus pour la population via la réalisation de votre projet ?

..... Un intérêt certain serait apporté à la population de la commune, ne serait ce que par cette mise en valeur du lieu qui permettrait de faire une pause lors d'une balade pédestre ou à vélo. Serait un lieu de convivialité qui attirerait le tourisme pour admirer le point de vue et profiter de belles balades.

4. Description du projet

a. Quelle est la localisation du projet ?

(Cette étape étant parfois difficile à compléter, n'hésitez pas à prendre contact avec l'administration communale afin de vous faire aider et de vérifier que la localisation de votre projet répond bien aux critères de l'article 4 du règlement.)

Lieu dit "Pet Cou" (voir les cartes en annexe - google maps). L'endroit se situe dans le
domaine public.

.....
.....
.....
.....

b. Décrivez les investissements ou/et les dépenses matérielles souhaités.

Une table pique-nique à acheter ou construire, une table d'orientation, un panneau didactique,
des graviers, des bordures, afin de créer un espace convivial.

Des poubelles seraient aussi prévues

Eventuellement un emplacement spécifique pour garer les vélos.

Le lieu doit être débroussaillé et aménagé.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- c. Estimez le coût pour les différents investissements et/ou les achats de matériel (maximum 50% du montant total de l'enveloppe annuelle prévue).

Chaque investissement ou/et chaque achat doivent être estimés.

(Cette étape étant parfois difficile à compléter, n'hésitez pas à prendre contact avec l'administration communale pour vous faire aider).

Complétez le tableau ci-dessous :

INVESTISSEMENT OU MATÉRIEL À ACHETER	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
Voir document en annexe.			

LE COÛT TOTAL DU PROJET EST ESTIMÉ À (TVAC) : €

- d. Décrivez les mesures pour la durabilité du projet.

.... Revêtement minéral (balastes, grenailles, toile géotextile), Bordures en métal.....

.... Mobilier durable (bois) et recyclable.....

.... Pose d'une poubelle en bois.....

.....

.....

.....

.....

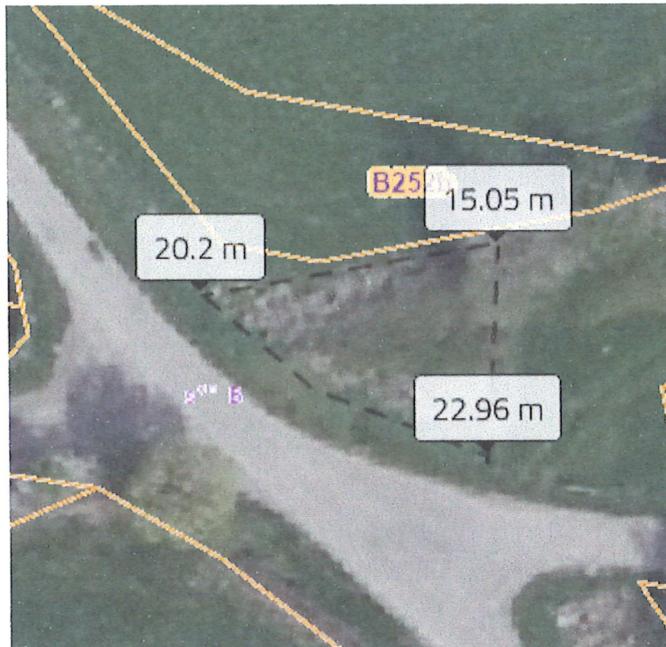
.....

.....

.....

.....

Annexe 4c



Surface: 150 m²

Périmètre: 60 m



Concassé 15 m³ = 750 € + 125 € livraison = 875 €

Toile géo 18g/m² (200 m² avec les déchets de découpage) = 350 €

Gravier déco 8/12 10 m³ = 900 € + 125 € livraison = 1025 €

Bordures acier corten 24cm avec piquets dans la masse x 60 m: 1200 €

Béton stabilisé pour bordures: 300 €

Location dameuse: 50€

Haie éventuelle: 60m x 5 plants = 300 Carpinus betulus cont. 2.5L H60-80 x 5.7 € = 1710 €

(Les plantes en conteneurs ne craignent pas les mulots...)

Tables pique-nique 2,40 m: 500 euros/pièce donc x2 = 1000 euros

Poubelle en bois: 300 euros/pièce

Poteaux anti-stationnement: 100 euros/pièce donc $x7= 700$ euros

Prévoir béton et fixations en plus: 500 euros

Soit un total de 8010 euros.

e. Le projet sera réalisé par :

Cochez la case qui correspond.

- La commune
- Par nous, porteur de projet

5. Avez-vous des remarques, des précisions que vous souhaitez mentionner ?

Le Comité Xhorisons a pour but de valoriser le village de Xhoris et la qualité de vie de
.....
ses habitants.

Nous sollicitons la subvention en vue de réaliser l'espace convivial (géotextile, grenailles,
.....
balastes, bordures) et achat de 2 tables pique-nique et poubelle.

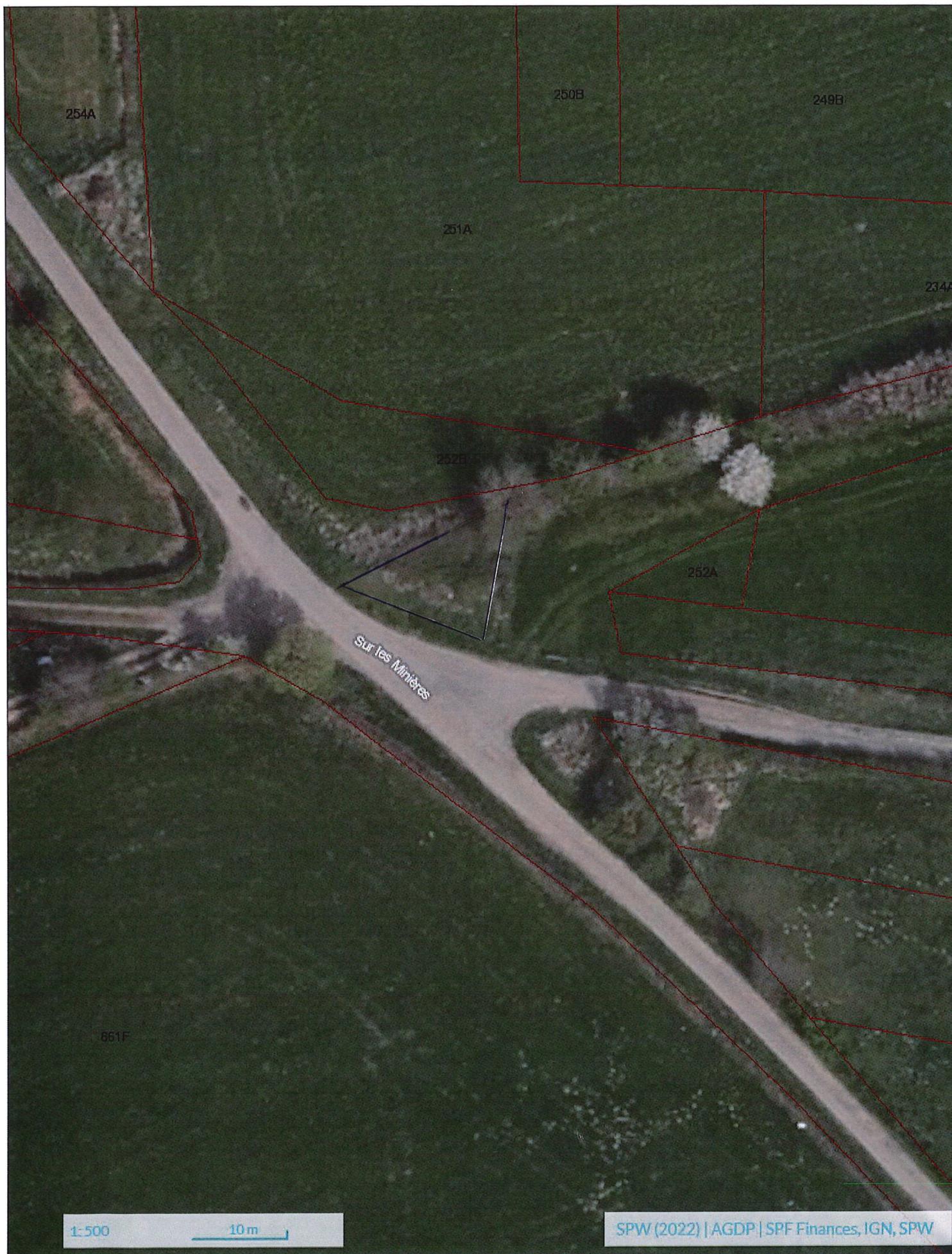
Le Comité Xhorisons prendra à sa charge le panneau didactique ainsi que la table
.....
d'orientation.

.....
.....
.....



Wallonie

Géoportail de la Wallonie



STATUTS DE XHORISONS

dénomination

- article 1 l'association est un comité de promotion et défense du village dénommé XHORISONS
article 2 en l'absence d'une adresse propre, l'association élit son siège social chez le président.

objet

- article 3 l'association a pour objet l'amélioration de la qualité de vie et la défense des intérêts des habitants du village de XHORIS, en dehors de toute considération politique ou philosophique.
article 4 les intérêts particuliers ou privés ne sont pas pris en compte.
article 5 l'association ne peut et ne veut en aucun cas se substituer aux comités locaux existants ou aux pouvoirs publics. Son but est de collaborer avec ceux-ci en concertation.
article 6 le comité se réserve le droit de réagir contre toute décision arbitraire, d'où qu'elle vienne, qui irait à l'encontre de ses objectifs.

constitution et durée

- article 7 pour faire partie du comité, il faut être domicilié et séjourner à XHORIS.
article 8 les membres du conseil communal peuvent faire partie du comité mais n'ont qu'une voix consultative.
article 9 le nombre des membres du comité est fixé à 23 maximum. Il est composé d'un bureau de 7 membres rééligibles tous les 2 ans, par moitié, et de 16 représentants des différents quartiers du village rééligibles chaque année.
article 10 pour se présenter au bureau, il faut avoir 2 ans de présence au comité.
article 11 en cas de vacance ou de problème urgent, un nouveau membre peut être élu au bureau, s'il récolte les 2/3 des voix des membres présents du comité.
article 12 le président et le secrétaire ne peuvent démissionner ensemble. Ils sont rééligibles en alternance.
article 13 l'association est constituée pour une durée illimitée.

assemblée générale

- article 14 l'assemblée générale sera convoquée une fois par an dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice.
article 15 les compétences de l'assemblée générale sont :
bilan de l'année écoulée et projets
modifications statutaires
renouvellement du bureau ou du comité
vérification et approbation des comptes
exclusion de membres
dissolution de l'association

convocation

- article 16 le comité se réunit au moins 4 fois par an.
article 17 un membre du comité peut demander, à tout moment, une réunion pour motif valable ou urgent.
article 18 3 absences consécutives injustifiées aux réunions de comité (les manifestations et organisations étant comptées comme réunion) entraînent l'exclusion du membre.

fonctionnement

- article 19 la présence des deux-tiers des membres du comité est requise pour prendre une décision. toute décision se prend à la majorité simple. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.
Il est permis de se faire représenter par un autre membre moyennant procuration. Chaque membre ne peut être porteur que d'une procuration. Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle réunion sera convoquée dans les huit jours et le vote se fera à la majorité simple des membres présents.
article 20 l'élection d'un nouveau membre au comité requiert la présence de deux-tiers des membres. la procédure est identique à celle décrite à l'article 19.
article 21 en cas de dissolution, les membres, présents, du comité décident de l'affectation du solde financier.

Réunion Xhorisons ce 23 août 2022

Sont présents :

Sébastien, Philippe, Luc, Francine Lamer, Francine Laurent, Fred, Arlette Cheret

Excusés :

Anne française, Cédric, Arlette Beaupère.

PAS DE NOUVELLES

Brigitte

Au menu du jour :

Marche gourmande :

Bilan :

Problème récurant du nombre de personnes pour l'organisation.

Il faudrait réorganiser le rôle des personnes pour la marche gourmande et décider pour une seule personne qui centraliserait tout.

Compte :

Dépenses : 1038 (et deux trois dépenses en plus)

Retouché 3500

Frais Xhoris, banderole, coffret pour tonnelle, 205, 67 – site internet 182 euros. En caisse 19496.22

Chapelles :

Gisèle Renard a demandé pour la porte de la chapelle Ste Barbe, toit, tuile cassée. Tache mur extérieur. Carrelage abimé. REMETTRE EN ARBRE. EN NOVEMBRE ! Philippe.

Chapelle Ste Odile, n'est plus entretenue.

Chapelle de Fanson vandalisée aussi mais est privée et on a retiré la vierge cassée, elle serait.

 **Budget participatif**



Projet sur petcou, fred se renseigne sur le domaine public, plan cadastrale. Table d'orientation, table pique-nique. Que devient la réserve naturelle qui a l'air à l'abandon. Plus d'orchidées, ni d'ancolie. Fred demande au Genévrier

Relaxhoris.

Compromis de Vente est signé par des Bruxellois pour faire le même genre d'activités.

SOUPER XHORISONS

Probablement chez looping et peut être le 9 septembre, Fred demande.

Pétanque

Cœur de village, contact pris avec le cabinet et le dossier n'est pas accepté, les bâtiments n'entrent pas dans ce genre d'aménagement. Sur fond propre, ce n'est pas possible. Point de vue Rollin, on termine le projet foot. Reste la vieille buvette à liquider et un bâtiment sera créé là. 230000 pour détruire la buvette et l'aménager. La commune devrait compléter. Pas deux projets à la fois. Terminer le foot avec subsides bloqués. Le projet de la pétanque sera relancé après que le foot soit terminé. **Fred veut bien recontacter les pompiers et le chef des travaux pour voir ce qui pourrait être fait.**